

23 septembre 2026

La secrétaire générale a **remercié les agents** pour leur mobilisation cet été 2026, malgré les canicules, sécheresses et incendies. Pour soutenir le **plan Climat Adaptation Sécheresse et Incendie**, des **renforts en ETP** (contractuels) seront affectés aux DRAAF pour l'automne, et une cellule d'appui suivra son application, avant un **second plan sur l'adaptation climatique**. Elle a aussi rappelé l'instruction de fin août renforçant la **lutte contre les agressions envers les agents**.

Maud Faipoux, nouvelle DGER, a supervisé une rentrée réussie dans l'enseignement agricole, avec l'ouverture de **25 classes de bachelor agro**. Les effectifs, connus début octobre, devraient confirmer une **hausse de 7 % d'apprenants en 5 ans**. De plus, la dématérialisation des contrats a permis un paiement **dès septembre pour la majorité des contractuels**.

Face aux cyberattaques, la double authentification a été imposée en urgence pour la messagerie et sera étendue aux applications métiers.

Projet de Loi de Finances : La Secrétaire générale a précisé que le PLF sera présenté le 1^{er} octobre en Conseil des ministres, suivi d'une présentation du budget ministériel.

Sur la politique salariale, le sujet est interministériel. L'aide aux gros rouleurs est étendue, et le ministre du Budget a tenu un rendez-vous salarial avec les organisations syndicales en début d'été. Aucune baisse des enveloppes de CIA n'a été constatée.

Enfin, l'**aménagement du calendrier des examens** sera présenté en groupe de travail le 24 septembre pour s'adapter aux fortes chaleurs. La Note de Service sur la mise en sécurité paraîtra prochainement. Pour accompagner les élèves en difficulté et assurer les remplacements, le ministère défend le pacte enseignant.

Décret chef de mission Agriculture et Environnement

Un projet de décret modifie celui de 2006 sur le Chef de Mission de l'Agriculture et de l'Environnement (CMAE) pour harmoniser l'accès en supprimant les exigences pour les non-IAE et élargir le vivier de candidats, sans passage préalable au MAASA. Les nouvelles conditions exigent un corps de catégorie A (ou équivalent, indice ≥ 1015) et 10 ans en A, dont 3 ans au 2^e grade. Des mesures complémentaires prévoient un prolongement du détachement pour les agents proches de la retraite et une clause de sauvegarde salariale. Validé par le Guichet Unique et le ministère de l'Écologie, il attend l'aval du Conseil d'État.

Les nouvelles dispositions de statut d'emploi (226 postes) ne bloquent pas les IAE éligibles à la hors classe. Les chefs de mission à 2 ans de la retraite restant en poste seront marginaux et ne seront plus réintégrés dans le tableau d'avancement IAE hors classe. **L'UNSA a voté POUR.**

Élections professionnelles 2026

Plusieurs textes ont été soumis au vote.

Arrêté sur le vote électronique

Cet arrêté, présenté en groupe de travail, fixe les modalités du **vote électronique** pour les élections professionnelles (3-10 décembre 2026). Il organise les acteurs (bureaux de vote, centre d'assistance, cellule de supervision) et traite de la sécurisation, des listes électorales, du dépôt des candidatures, de l'accès à la plateforme, de l'accompagnement des électeurs et de la clôture. Une annexe recense les scrutins concernés. Applicable sous tutelle du MAASA, sauf exceptions (ONF, ANSES, etc.). **L'UNSA a voté POUR.**

Arrêté sur les CCP pour certains agents contractuels :

Ce texte, débattu en groupe de travail, révisé les CCP pour les agents contractuels, intégrant les évolutions réglementaires (fusion des collèges A, B, C, codification dans le code général de la fonction publique). Il précise les compétences des CCP ministérielles et régionales, notamment pour l'enseignement agricole. Parmi les nouveautés : la création de CCP locales par les directeurs des établissements publics nationaux et l'optimisation des réunions disciplinaires (quorum simplifié, convocation ciblée). **L'UNSA a voté POUR.**

Arrêtés modifiant les règles électorales de la CNECA :

Deux projets d'arrêtés adaptent les règles électorales de 1992 pour la CNECA (Commission nationale des enseignants-chercheurs), intégrant le vote électronique pour les élections 2026. Le premier actualise les modalités d'inscription et de vote pour les aligner sur le code général de la fonction publique, tandis que le second restreint la commission de contrôle électoral au vote en présentiel, le contrôle du vote électronique relevant des BCVE/BVE. **L'UNSA a voté POUR.**

Projet d'arrêté sur les compositions des instances du ministère

Le décret du 2 juin 2026 a été modifié pour intégrer le rattachement des établissements publics nationaux (Rambouillet, Mayotte et Wallis-et-Futuna) au CSA-Ministériel. **L'UNSA a voté POUR.**

Lors du GT du 16 septembre sur les élections professionnelles, l'UNSA a mis l'administration devant ses contradictions : les 3 EPN (et leurs agents) étaient exclus du périmètre du CSA ministériel, alors que lors du cyclone Chido, les problèmes de l'établissement de Mayotte avaient été traités par ce même CSA. En outre, ce même CSA allait voter un texte instituant des CCP pour les agents contractuels de ces établissements.

L'administration a accepté la demande : ces agents seront intégrés au périmètre du CSA ministériel et ne seront plus considérés comme relevant d'un service ad hoc.

Site concours et examens professionnels

Depuis le 1^{er} septembre 2026, un espace dédié aux **concours et examens professionnels** est disponible sur le site "**Rejoignez-nous**". Le processus de candidature aux jurys est simplifié. L'ancien site restera accessible jusqu'au 31 décembre 2026, avec une redirection définitive vers la nouvelle plateforme en 2027. Le site, réalisé en 4 mois, a une base robuste et sera amélioré.

L'UNSA a souligné que l'accès aux recherches sur le site des mobilités et concours, partie essentielle, nécessite un défilement après les actualités. Les utilisateurs trouvent mal l'information en bas de page. Un design plus concis permettrait de mieux guider l'utilisateur.

L'administration a demandé l'envoi des remarques et propositions par écrit pour une meilleure prise en compte. **A noter** que la rubrique « résultats » est accessible via la page spécifique du concours.

Index égalité professionnelle

L'administration annonce une hausse de **10 points** sur la grille des indicateurs, avec un score satisfaisant de **94 points sur 100**. Le score étant supérieur à 75 points, nous n'avons pas à établir d'objectifs de progression à réaliser sous 3 ans. L'administration précise que la seule **variation perfectible** est le nombre d'agents du sexe sous-représenté et leur rémunération, modulo le fait que le MAASA est un petit ministère et que la moindre variation sur des postes à fortes responsabilités peut faire basculer dans un sens ou dans l'autre les indicateurs.

Questions diverses

1. Élections – État des corps et matricule : L'état des corps ne comporte pas le matricule, utile aux agents en DDI.

Réponse : Information non communiquée pour raisons RGPD. Les agents retrouveront leur matricule dans MonselfMobile.

En cas de besoin, l'UNSA reste à votre disposition pour vous aider dans votre recherche.

2. Formations pour les ultra Marins : L'UNSA a insisté sur des créneaux adaptés aux contraintes de décalages horaires, les formations n'étant de ce fait pas toujours accessibles.

Réponse : L'administration va se rapprocher du bureau de la formation continue pour s'assurer que des dispositifs sont mis en œuvre dans ce sens.

L'UNSA a donné des exemples et propositions (deux 1/2 journées à distance plutôt qu'une journée). Signalez-nous vos difficultés, nous les porterons aux bureaux concernés.

3. Agents contractuels :

Reclassement : Des agents recrutés avant septembre 2023, bientôt en CDI, n'ont pas bénéficié de la reprise d'expérience prévue au guide de recrutement. Sera-t-elle prise en compte ?

Réponse : Les reclassements, suite au référentiel de 2023, ont été effectués sur 2024 et 2025 et les opérations sont terminées.

Revalorisation triennales 2026 : Les revalorisations 2024 et 2025 ont été accordées avec beaucoup de retard (2026) ; certains agents n'en ont vu aucune sans justification.

Réponse : La campagne de recueil des propositions de revalorisation aura lieu avant fin d'année, mais la validation par le CBCM sera à faire. Tout sera fait pour éviter les problèmes de l'an dernier. L'absence de revalorisation reste possible ; une explication doit être donnée à l'agent dans tous les cas.

Part variable contractuels : Certains contractuels ne touchent pas 100 % de leur part variable, malgré leurs objectifs atteints.

Réponse : La part variable est un maximum et non un dû. Une explication aux agents doit être donnée par la hiérarchie.

4. **Santé – complémentaire santé** : L'UNSA a remonté au ministère les difficultés pour faire valoir une dispense et le remboursement des cotisations prélevées à tort. Pour 2027, elle demande une clarification et que Mercer ne renforce pas sa politique de dispense, avec une attention particulière pour les contractuels qui sont trop souvent pré-affiliés d'office.

5. **Handicap et allègement de service** : Le SEA-UNSA a saisi la Ministre sur l'application des textes relatifs aux allègements de service pour les personnels en situation de handicap dans l'enseignement.

Réponse : La législation prévoit un allègement en cas d'altération de l'état de santé, non encore applicable à l'Enseignement Agricole : le MAASA doit créer un cadre par décret. En attendant, la DGER et les SRFD assurent décharges ou situations adaptées.

6. **Situation DDETSPP 24** : L'UNSA a alerté sur la situation critique de la DDETSPP 24 : en SSA, un syndicat agricole s'oppose à l'abattage de troupeaux, la moitié des postes sont vacants ou inoccupés, le logiciel Access va s'arrêter et la préparation aux crises sera fragilisée par la perte de deux agents. Les effectifs deviendront insuffisants (trois départs en 2027, deux arrêts maladie), le remplacement étant compliqué (région en sureffectif).

Réponse : La DGAL travaille avec le responsable de programme budgétaire et indique qu'une attention particulière était donnée à cette DDETSPP mais qu'il y avait un problème d'attractivité.

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour ce CSA ministériel qui aurait dû être le CSA lié à la présentation du budget. Cette présentation du budget sera faite en Conseil des ministres, le 1er octobre 2026. Nous déplorons déjà, par anticipation, la perte des modalités de présentation du budget depuis l'arrivée de Mme Genevard à la tête de notre ministère, puisque nous n'avons désormais que tardivement la présentation du budget, les premières annonces étant affichées par la presse bien avant que notre propre ministère nous en informe.

Cela va de pair avec l'absence de la ministre. Nous ne l'avons vue dans aucune instance depuis son bref passage lors d'un CSA-M où elle s'est présentée à son arrivée. Pas de réunion avant la rentrée non plus ou de proposition de nous rencontrer. Nous nous interrogeons toujours sur son intérêt envers les organisations syndicales et son réel investissement en tant qu'employeur d'agents publics.

Et pourtant, ces échanges sont nécessaires, pour ne pas dire indispensables. Nécessaires pour porter les dossiers des collègues, pour porter les difficultés de notre ministère, pour porter des sujets politiques, qui ne sont pas abordés dans nos instances, mais dont nous sommes aussi, en tant que représentants des personnels du ministère, les porte-parole.

Pour revenir au budget, les premières annonces sont tombées avec les premières baisses affichées. Or, nous le répétons régulièrement, les budgets et les moyens en ETP sont importants dans tous les ministères, y compris le nôtre pour le maintien de la santé publique et de l'agriculture française. Nous avons, depuis plusieurs mois, une forte charge de travail dans toutes les structures et dans tous nos services pour gérer l'ensemble des crises qui se multiplient dans les départements. Et, je reviens à ce que je disais en amont sur la présentation du budget et l'intérêt qu'on a à regarder ensemble les besoins du ministère, exposer également notre ressenti sur ce qu'il se passe dans les services et sur les moyens nécessaires pour, à la fois conforter les services et, à la fois permettre aux agents qui sont déjà en surcharge de travail, fatigués, de pouvoir mener à bien leurs missions et récupérer des périodes de forte intensité.

Nous tirons une fois de plus, Madame la Secrétaire Générale, la sonnette d'alarme sur l'urgence absolue si ce n'est d'augmenter les effectifs, d'au moins les sauvegarder.

Il sera malvenu de voir des « ajustements ciblés », selon le vocable du gouvernement, pour trouver, en urgence, sans aucune anticipation ou calibrage suffisant, des besoins pour faire face à des surcroits d'activité, crises ou contestation agricole.

La période estivale et l'enchaînement des canicules et incendies que nous venons de traverser a aussi fortement impacté nos collègues et les conditions de travail des uns et des autres. Un RETEX sur les difficultés rencontrées et les mesures mises en application devrait être mis en œuvre. Certes, des aménagements ont pu être proposés aux agents : augmentation du télétravail, aménagement des plages horaires, arrêt des contrôles mais dans d'autres situations aucune solution n'a pu être proposée comme par exemple pour certains agents d'abattoir qui ont travaillé dans des conditions intenable. Ces situations seront sans doute amenées à se reproduire et il faut, dès à présent, travailler à des mesures et des directives claires pour les structures et les agents.

Dans l'enseignement, la canicule a également éprouvé les collègues comme les apprenants. Au-delà d'une ambition sur le bâti scolaire à partager avec les régions, il faut anticiper pour ne pas revivre cette situation au printemps et à l'été prochains.

Que dire de cette fin d'année scolaire caniculaire, alors que la rentrée, elle, a gelé l'enseignement ! Gel du point d'indice, gel des messageries... À tous les niveaux, les remontées et les signaux de mal-être des agents n'ont jamais été aussi forts : Entre une charge de travail excessive, outils chronophages et inadéquats, et une gestion RH de proximité saturée, c'est tout le système qui s'essouffle.

Le coût de la vie ne cesse d'augmenter, dont le carburant et frappe de plein fouet les plus bas salaires, sans oublier les agents à temps incomplet. Nombre d'entre eux doivent pourtant se rendre au travail quatre ou cinq fois par semaine avec leur propre véhicule, faute de transports en commun desservant des lycées souvent éloignés de tout. Pour ces personnels au contact direct des élèves, comme les AED ou les AESH, le télétravail n'est tout simplement pas une option. Notre ministère doit proposer des mesures adaptées aux agents les plus précaires comme aux plus fragiles, notamment ceux confrontés à la maladie ou au handicap. L'urgence est réelle : par des décrets publiés en plein mois d'août, l'État réduit dès janvier le remboursement des soins dentaires courants, ainsi que celui de nombreux médicaments, tout en relevant le plafond des franchises médicales. Ajoutons le gel des APL et celui du point d'indice. Oui, nous nous répétons, mais c'est parce que ces mesures, elles aussi, se répètent d'année en année. L'UNSA appellera

comme toutes les organisations syndicales représentative à une journée de mobilisation le 29 septembre pour la défense du pouvoir d'achat. Enfin, si les bachelors agro illustrent concrètement une petite partie de la loi d'avenir, ils ne lèvent pas les nombreux paradoxes liés à sa mise en œuvre.

En cette rentrée 2026, jamais les missions confiées à l'enseignement agricole n'ont été aussi ambitieuses : renouveler les générations, former à la souveraineté alimentaire, accompagner la transition écologique. Jamais, dans le même temps, les moyens n'ont été aussi incertains, jusqu'à l'extinction pure et simple des crédits régionaux dédiés à l'apprentissage et à la formation continue.

Je vous remercie de votre attention.